

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE RENDU

de la séance publique du vendredi 12 avril 2024

Salle du Conseil municipal

Date de convocation : 8 avril 2024

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	16

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, PENTECOTE Jean Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MELINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, CAGNIAT Laurent, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, HERRY Nicolas, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric.

Absents excusés (procurations) :

BARADEL Marie-Claudine (REDELSPERGER Cathy), ROHRER Patrick (ROBIN Sylvie), MATHIEU Elodie (BRABANT Frédéric).

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 15 ;

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024
20 h 00

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2024 ;

Finances locales

- Vote des budgets 2024 (Budget principal, Forêt sectionale, Lotissement du Pré de l'Épine, Lotissement de la Croix Egline, Zone d'activités) ;
- Vote des taux 2024 ;
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour des aménagement urbains en bordure de voirie départementale ;

Questions diverses

Président de séance : Monsieur Christian CAËL

Désignation du secrétaire de séance : Madame Nadia MELINE.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/01 - Vote du budget principal communal 2024.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget principal « COMMUNAL » afférent à l'Exercice 2024 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT. Il rappelle la volonté de maintenir les taux et de poursuivre la dynamique d'investissement ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION

APPROUVE les propositions présentées ;

ADOpte le budget principal « Communal » 2024 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 2 257 636.57 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 2 571 475.23 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/02 - Vote du budget 2024 - Budget Forêt sectionale.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget « Forêt sectionale » afférent à l'Exercice 2024 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les propositions présentées ;

ADOpte le budget « Forêt sectionale » 2024 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 17 000.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 24 725.50 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/03 - Vote du budget 2024 - Budget Lotissement du pré de l'Épine.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget « Lotissement du pré de l'Épine » afférent à l'Exercice 2024 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les propositions présentées ;

ADOpte le budget « Lotissement du pré de l'Épine » 2024 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 490 022.06 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 336 546.98 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/04 - Vote du budget 2024 - Budget Lotissement de la Croix Eglise.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget « Lotissement de la Croix Eglise » afférent à l'Exercice 2024 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les propositions présentées ;

ADOpte le budget « Lotissement de la Croix Eglise » 2024 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 212 487.65 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 206 262.15 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/05 - Vote du budget 2024 - Budget Zone d'activités.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget « Zone d'activités » afférent à l'Exercice 2024 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les propositions présentées ;

ADOpte le budget « Zone d'activités » 2024 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :

- Recettes et dépenses de fonctionnement à 40 806.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement à 10 090.59 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/06 - Vote des taux 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2331-1 et suivants ;

VU le Code général des impôts, notamment son article 1639 A,

VU la délibération 2022-09-24 du 12 septembre 2022 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges relative à l'uniformisation du financement du service déchets et à l'instauration d'une redevance incitative à compter du 1er juillet 2024 ;

VU la délibération 2024-02-19 du 12 février 2024 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges relative à la compensation de l'évolution du mode de financement du service déchets sur le secteur du Neuné ;

CONSIDERANT que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur tout le territoire se substitue aux modes de financement qui existaient jusque fin 2023 : TEOM, REOM, REOMI ou financement par le budget général ; que pour le secteur du Val du Neuné, le financement du service déchets était assuré par la fiscalité sur le budget général ;

CONSIDERANT que les habitants du secteur du Neuné vont recevoir une facture du service déchets ; que pour éviter qu'ils ne paient deux fois il est proposé de baisser les taux de la fiscalité locale ; que la communauté d'Agglomération ne peut baisser les taux de fiscalité juste sur le secteur du Neuné ; que seules les communes du secteur pourront baisser les impôts communaux pour réduire à due proportion la fiscalité perçue sur les administrés au titre des ordures ménagères ; que pour compenser cette baisse de fiscalité des communes (perte de recettes) la CASDDV va leur verser des attributions de compensation ; qu'ainsi budgétairement cela sera neutre pour les Communes ; que le montant théorique calculé pour la Commune de Corcieux s'élève à 153 877.73 € ; que ce versement complémentaire permettrait de voter des taux de fiscalité en baisse comme suit :

Coefficient de variation proportionnelle			0.855509
	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
Taxe sur le Foncier bâti	35.91 %	814 798 €	- 137 501 €
Taxe sur le Foncier non bâti	33.49 %	20 127 €	- 3 402 €
Taxe d'habitation	23.76 %	76 270 €	- 12 872 €
		TOTAL	- 153 775 €

CONSIDERANT la forte baisse des dotations de l'Etat dont le montant est passé de 309 396 € en 2020 à 181 228 € en 2023 ; que sur la même période les collectivités sont confrontées à une hausse conséquente de leurs charges de fonctionnement principalement liée à la hausse du coût des énergies et de la masse salariale ; que dans le cadre de la mise en œuvre des projets communaux de nouveaux emprunts ont également été souscrits ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

CONSIDERANT que la municipalité souhaite maintenir l'ensemble des services à la population notamment dans les domaines de la jeunesse et du pouvoir d'achat des familles sans revoir à la hausse les tarifs pratiqués ; que la Commune porte des projets d'investissement nécessaires au maintien de l'attractivité de notre bassin de vie et à la préservation de l'environnement à travers la réduction des consommations d'énergie ; que la mise en œuvre de ses projets nécessite le maintien de la capacité d'investissement de la Commune ; qu'ainsi le bureau municipal était favorable à une hausse des taux permettant une augmentation du produit fiscal attendu pour 2024 ; ce qui aurait nécessité d'augmenter les taux comme suit :

Coefficient de variation proportionnelle			1.144490
	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
Taxe sur le Foncier bâti	48.03 %	1 089 897 €	+ 137 598 €
Taxe sur le Foncier non bâti	44.81 %	26 929 €	+ 3 400 €
Taxe d'habitation	31.78 %	102 022 €	+ 12 880 €
TOTAL			+ 153 775 €

CONSIDERANT que ces deux mouvements ont conduit à proposer au conseil municipal de maintenir stable la pression fiscale et de voter les taux comme suit :

Taxes	Taux de référence	Bases prévisionnelles 2024	Produit
Foncier bâti	41.97 %	2 269 000	952 299 €
Foncier non bâti	39.15 %	60 100	23 529 €
Taxe d'habitation	27.77 %	321 000	89 141 €
TOTAL			1 064 969 €

Soit un produit attendu des ressources à taux voté pour 2024 d'un montant prévisionnel de **1 064 969 €** ;

Pour information, ressources fiscales indépendantes des taux votés :

- IFER / Pylones : 58 348 €
- Allocations compensatrices : 320 308 €
- DCRTP : 29 063 €
- FNGIR : 60 169 €
- Coefficient correcteur : - 385 555 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des modalités de compensation du financement du service déchets sur le secteur du Neuné ;

ACCEPTE les taux et le produit fiscal attendu des ressources à taux voté pour 2024 :

Foncier bâti : **41.97 %** ;
Foncier non bâti : **39.15 %** ;
Taxe d'habitation : **27.77 %** ;

Soit un produit fiscal attendu des ressources à taux voté pour 2024 d'un montant de **1 064 969 €** pour un montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 d'un montant de **1 147 302 €** ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2024/02/07 - Demande de subvention du Conseil départemental pour des aménagement urbains en bordure de voirie départementale.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le projet présenté porte sur la réalisation de travaux d'aménagement urbains en bordure de voirie départementale ; que ces travaux d'embellissement concernent la rue de l'Hôtel de ville ; qu'ils permettront de réaliser des aménagements paysagers de qualité, d'améliorer la visibilité des usagers, d'améliorer la circulation des piétons, de réduire les surfaces imperméabilisées et favoriser l'infiltration des eaux de pluie ;

CONSIDERANT que le coût des travaux est estimé à 56 525 € HT et que le projet est éligible à une subvention du Conseil départemental au taux de 15 % ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À 17 VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS

APPROUVE le programme de travaux présenté pour un montant prévisionnel estimé à 56 525 € HT ;

SOLLICITE du Conseil départemental des Vosges l'attribution d'une subvention au taux de 15 % au titre de la réalisation d'aménagements en bordure de route départementale à l'intérieur des agglomérations ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait état du droit de préemption et des demandeurs d'emploi.

Monsieur Jean-Yves PENTECOTE informe les conseillers de la réunion de travail organisée avec le bureau d'études ACERE et la société CITEOS concernant les travaux de la troisième tranche d'éclairage public dont l'achèvement est prévu pour fin mai.

Madame Hélène MAHEU fait un point sur le Conseil d'école du 11 avril et les travaux en cours à l'école : pose de revêtement perméable devant l'entrée de l'école élémentaire pour faciliter la circulation des piétons et installation de totems dans l'arboretum. Un centre aéré est organisé à l'occasion de la première semaine des vacances d'avril.

Monsieur le Maire présente le dispositif mis en place par la Communauté d'agglomération qui propose des récupérateurs d'eau à des tarifs préférentiels.

Monsieur Matthieu COLLIN indique que la Maison d'Assistantes Maternelles propose un après-midi récréatif et musical pour les plus jeunes et que la Compagnie de théâtre des jolies mômes organise une réunion d'information avec pour objectif de rendre le théâtre et sa pratique accessible aux personnes de plus de 60 ans. Il évoque l'avancement des travaux au stade et notamment le remplissage organique de la pelouse synthétique qui a pu avoir lieu en raison de conditions météorologiques favorables.

Monsieur Gilles MOUGEOLLE indique que le point de ramassage des déchets ménagers situé rue du château a été clos et couvert par Vosgélis afin d'interdire les apports extérieurs aux locataires du bâtiment. Le programme des marchés nocturnes estivaux est actuellement en cours de préparation.

Madame Nadia MELINE évoque le succès du forum organisé par AGIRC ARCCO et le CCAS sur le thème de la prévention des chutes qui a accueilli 14 intervenants et 113 visiteurs. Elle rappelle les dates des cérémonies patriotiques à venir et le don du sang qui se aura lieu le 29 avril prochain. Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 24 mai prochain.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il sera proposé de devenir une ville ambassadrice du don d'organe et évoque les échanges avec Mme Valérie JACQUEL sur le sujet. Monsieur Jacques CLAVIER s'est vu décerner la légion d'honneur et une cérémonie de remise officielle sera organisée prochainement.

Madame Hélène MAHEU évoque le départ en retraite du Directeur de l'école à la fin de l'année scolaire et informe l'assemblée de l'ouverture d'un parc de structures gonflables du 23 au 25 avril prochain.

Monsieur le Maire fait un point sur les différentes réunions de la Communauté d'agglomération auxquelles il a participé et précise que le budget sera voté lundi 15 avril 2024.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Il indique également avoir déposé plainte auprès des services de gendarmerie suite à plusieurs dépôts sauvages d'ordures ménagères.

Il confirme la reprise de l'Hôtel restaurant du commerce et précise que la municipalité échange régulièrement avec la nouvelle gérante qui a été orientée vers les différents financeurs potentiels susceptibles de soutenir les investissements programmés sur le bâtiment.

Il a participé à une réunion avec la société IDEX et la société LACTALIS qui porte un projet d'aménagement d'une importante chaufferie biomasse pour alimenter les besoins de l'usine en énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22h45.

La Secrétaire de séance,
Nadia MELINE



Le Maire,
Christian CAËL

